

BGer 9C_15/2016 vom 27. Januar 2016

Bundesgericht, 2016-01-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_9C_15_2016

FR: TF 9C_15/2016 du 27 janvier 2016

IT: TF 9C_15/2016 del 27 gennaio 2016

Erwägungen

E. 1

La cause est radiée du rôle par suite de retrait du recours.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais judiciaires.

E. 3

La présente ordonnance est communiquée aux parties, au Tribunal cantonal du Valais, Cour des assurances sociales, et à l'Office fédéral de la santé publique.

Lucerne, le 27 janvier 2016

Au nom de la IIe Cour de droit social

du Tribunal fédéral suisse

Le Juge unique : Meyer

La Greffière : Flury

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.